

RABASTENS 81800

Promenade des Lices et du Pré vert

GRAND VIDE GRENIER D'Automne

Organisé par la Rabastinhòla

Le dimanche 27 septembre 2026 de 8h00 à 17h00

BUVETTE ET RESTAURATION sur place

Renseignements et inscriptions

mail : rabastinhola@gmail.com

tél. : 0646441795

3 € le mètre linéaire (3 mètres minimum)

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Mail :

Adresse :

.....

Tél. :

Nombre de mètres linéaires : X € = €

Bulletin à renvoyer à l'adresse suivante : 3, quai des Escoussières 81800 RABASTENS

Accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de "Rabastinhòla",

De la photocopie de votre carte d'identité et de la déclaration sur l'honneur.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Horaires

Les exposants devront se présenter à partir de 6h00 et au plus tard à 7h30. Après 7h30, si l'exposant n'a pas prévenu de son retard, l'organisateur pourra disposer de son emplacement.

Article 2 : Réservation et règlement des places

La réservation sera enregistrée dès réception du bulletin d'inscription signé et du règlement intérieur accompagnés du règlement total de l'emplacement, au plus tard le 18/09/2026, date à laquelle le chèque sera encaissé. Le nombre d'emplacement étant limité, seules les réservations accompagnées du règlement et de la photocopie de la carte d'identité seront prises en compte. En cas de mauvais temps, la manifestation ne sera ni reportée ni remboursée et aucune indemnité ne sera versée pour quelque raison que ce soit.

Article 3 : Emplacements

Les exposants devront respecter les emplacements matérialisés au sol et les laisser propres à leur départ. Pour ce faire, ils devront se munir de sacs poubelles qu'ils ramèneront.

Article 4 : Restauration sur place

Il est confié à Rabastinhòla l'exclusivité de la restauration et de la buvette.

Article 5 : Dommages subis par les exposants

La Rabastinhòla ne pourra être tenue pour responsable en cas de pertes, dommages, détériorations ou vols subis par les exposants. Les objets et documents exposés demeurent sous l'entière responsabilité des propriétaires.

Article 6 : Obligations légales de l'exposant

Tout exposant devra être en règle et aura fourni des renseignements exacts aux organisateurs. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités vis-à-vis des exposants sur leur situation juridique et fiscale. La vente de produits neufs, d'animaux ou d'armes sont strictement interdits.

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), NOMPRÉNOM

Déclare sur l'honneur qu'aucun des objets mis en vente lors du vide-grenier organisé par Rabastinhòla n'est d'origine douteuse.

Je dégage toute responsabilité de Rabastinhòla, celle-ci ayant fait le nécessaire pour la bonne tenue de la manifestation.

J'atteste sur l'honneur ne pas participer à plus de deux vide-greniers dans la même année.

Je déclare avoir reçu le règlement et m'engage à le respecter.

Fait à Le

Signature, Précédée de la mention "lu et approuvée"